

# Dossier

## Conseils de quartier :

# 13 ans de démocratie de proximité !

**La participation des habitants d'Ermont à la vie de la cité est primordiale. Enrichir le débat démocratique dans la commune, développer le lien social entre les habitants, améliorer la gestion locale et la communication avec les instances représentatives... les conseils de quartier remplissent tous ces rôles à la fois.**

**A Ermont, ces conseils ont renouvelé leurs membres, l'occasion de présenter les nouveaux visages des conseils de quartier et de faire le bilan de treize ans de réalisations.**

Toutes les communes n'ont pas la chance de disposer de conseils de quartier. En effet, la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, crée les conseils de quartier pour les communes de plus de 80 000 habitants. Mais leur existence est facultative pour les villes entre 20 000 et 80 000 habitants. Ermont a choisi, dès 1995, de laisser ses habitants s'exprimer à travers ces structures qui associent les habitants d'une ville à la gestion municipale.

## Une philosophie de démocratie

Neuf conseils de quartier correspondant au découpage géographique des principaux quartiers de la commune ont vu le jour en 1995 (cf. carte ci-contre).

Lieux d'information, de concertation, de proposition, d'initiative et d'évaluation, ces conseils traitent de tous les sujets qui concernent chaque quartier et, plus globalement, la commune.

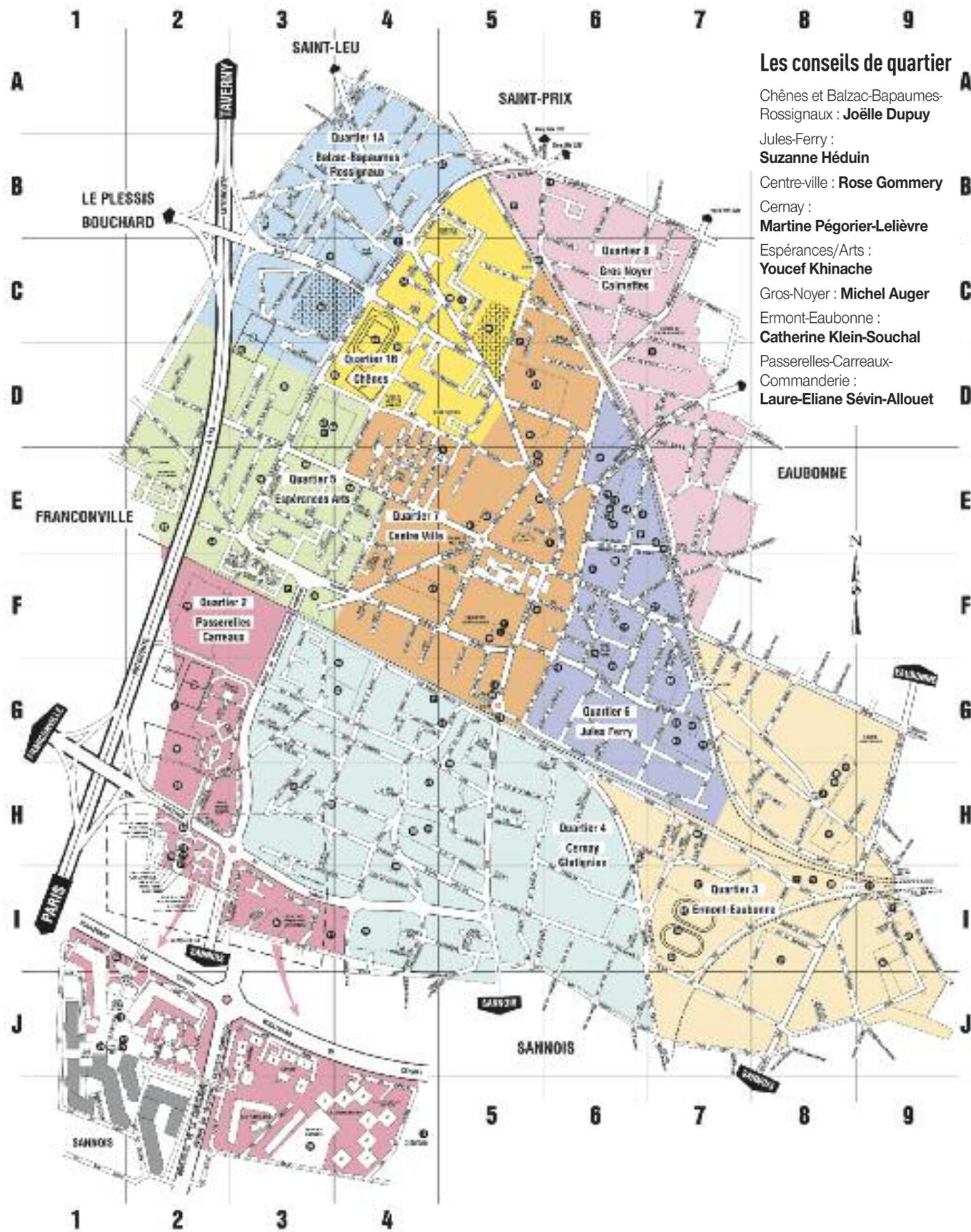
Proximité, créativité, sens des responsabilités, esprit constructif caractérisent ces espaces de débat et de projets, dont la vocation est de tendre vers la plus grande représentativité possible de la population dans toute sa diversité.

### Les objectifs

Le but, à travers ces instances consultatives et de propositions, est que les habitants participent à l'élaboration de projets contribuant à mieux vivre dans les quartiers. L'existence de ces conseils favorise les rencontres entre habitants, contribue à renforcer le lien social et leur permet d'avoir un lien direct avec les élus.

### Dialogue et écoute

Dialogue entre élus et habitants, dialogue entre Ermontois, écoute, tolérance, prise en compte des besoins des uns et des autres : l'intérêt des conseils de quartier est autant pour les élus que pour les



## Les conseils de quartier

Chênes et Balzac-Bapaumes-Rossignaux : **Joëlle Dupuy**

Julies-Ferry :  
**Suzanne Héduin**

Centre-ville : **Rose Gommery**

Cernay :  
**Martine Pégorier-Lelièvre**

Espérances/Arts :  
**Youcef Khinache**

Gros-Noyer : **Michel Auger**

Erment-Eaubonne :  
**Catherine Klein-Souchal**

Passerelles-Carreaux-  
Commanderie :  
**Laure-Eliane Sévin-Allouet**

citoyens. En effet, en étant au plus près des citoyens, les élus confortent leurs décisions, grâce à une meilleure connaissance

des besoins des habitants. De leur côté, en étant associés à la prise de décisions, les citoyens sont écoutés.

## Comment ça fonctionne ?

Chaque conseil de quartier est composé de 20 membres maximum, répartis en trois collèges : élus municipaux du quartier, associations locales du quartier (amicale des locataires, association de parents d'élèves, association sportive, association de commerçants...), habitants du quartier.

La vocation de ces membres est de s'impliquer dans la vie de leur quartier et de privilégier l'intérêt général. L'élu est présent pour prendre en compte les opinions ou problématiques évoquées et est amené à préciser les valeurs et les grandes priorités politiques de la Municipalité.

Dans le but de faire bénéficier l'ensemble des Ermontois d'une meilleure écoute, des secteurs ont été délimi-

tés. De même, pour aller plus loin dans une démarche de démocratie participative locale, les réunions plénières de chaque quartier sont ouvertes au public.

### Constitution d'un conseil de quartier

Le collège des élus est constitué à partir de la liste des membres du conseil municipal résidant dans le quartier.

Les deux autres collèges, associations locales et habitants, sont constitués à partir des candidatures exprimées par lettre motivée adressée à M. le Maire.

Les listes des candidatures sont transmises à M. le Maire et au Conseiller municipal délégué Chargé de la Vie de Quartier, afin d'étudier les critères de représentativité des candidats.

Ces critères sont :

- un seul représentant par foyer ;
- le respect d'un équilibre géographique (représentativité des différents secteurs d'un quartier) ;
- la parité.

### Faire partie d'un conseil de quartier

Pour être membre, il faut :

- être âgé de dix-huit ans au moins ou, pour les mineurs, être accompagné d'un adulte ;
- résider ou travailler dans le quartier ;
- ne pas être membre d'un autre conseil de quartier.

## Demandes

## Enveloppes budgétaires

## Compétences





## Périodicité des séances

Les réunions plénières de chaque quartier ouvertes au public des habitants du quartier se tiennent une fois par an. Chaque responsable de conseil de quartier réunit ses membres au minimum deux fois par an en réunion interne. Enfin, le Maire, le Conseiller municipal délégué Chargé de la Vie de Quartier, le responsable du conseil de quartier peuvent réunir le conseil de quartier chaque fois qu'ils le jugent utile.

**A noter :** tous les candidats non retenus à l'issue de cette procédure sont inscrits sur une liste d'attente, à laquelle il est fait appel en cas de déménagement, de décès, de démission ou d'exclusion d'un membre.

## Des conseils actifs

Le travail des conseils de quartier est de deux ordres :

- la mise en place, chaque année, d'un projet pour lequel une enveloppe budgétaire est allouée (cf. encadré ci-dessous "Les réalisations des conseils de quartier") ;
- la remontée d'informations pour la vie quotidienne des quartiers, notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie.

## Les compétences

Les conseils de quartier contribuent à la vie du quartier dans les domaines suivants : vie sociale, solidarité, animation, environnement, voirie, trottoirs, circulation, signalisation, cheminements piétons, éclairage public, espaces verts, fleurissement, propreté...

Ils peuvent également émettre des avis concernant la situation du quartier dans d'autres domaines : réseaux divers, ordures ménagères, transports en commun, installations sportives ou socio-culturelles, jeunesse, sécurité...

Les conseils de quartier ne traitent pas des demandes individuelles, des problèmes de voisinages et, de façon plus générale, de questions politiques, religieuses ou philosophiques.

## Les enveloppes budgétaires

Le conseil municipal dote annuellement chaque conseil de quartier d'un budget qu'il peut utiliser, après concertation avec les membres, en fonctionnement (animations...) et/ou en investissement (amélioration du cadre de vie...).

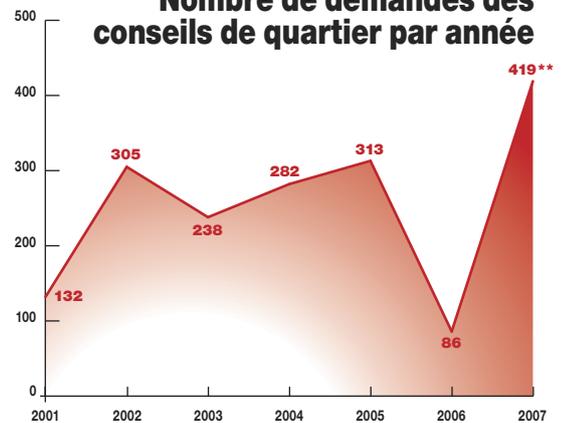
Chaque conseil de quartier présente ses projets et un budget prévisionnel pour les actions qu'il souhaite mettre en place.

## Les demandes

Les membres des conseils, très impliqués sur leur quartier, peuvent faire remonter des informations : trou dans la voirie, éclairage défectueux, sécurité remise en cause... L'implication des habitants faisant partie d'un conseil de quartier permet aux services municipaux d'être alertés rapidement et, par là-même, d'intervenir le plus vite possible. Ainsi, entre 2001 et 2007, 1 775 demandes émanant des conseils de quartier ont été formulées par les neuf conseils de quartier, dont 1 171 relevaient des services techniques municipaux –le reste des demandes relevant des syndicats de copropriété, des bailleurs ou des services de police... Sur ces 1 775 demandes, 1 306 ont été réalisées. 123 ont dû être reportées, 77 sont encore à l'étude et 21 sont en cours de réalisation. Seules 248 ont été déclarées non envisageables.

Exemples de demandes émanant des conseils de quartier : nid de poule sur la chaussée, candélabre défectueux, marquage au sol à refaire, panneaux de signalisation routière manquants (pour prévenir d'un danger, réglementer le stationnement...), mauvaise visibilité, entretien des espaces verts... Tout ce qui relève d'un risque potentiel ou d'un meilleur confort pour les habitants.

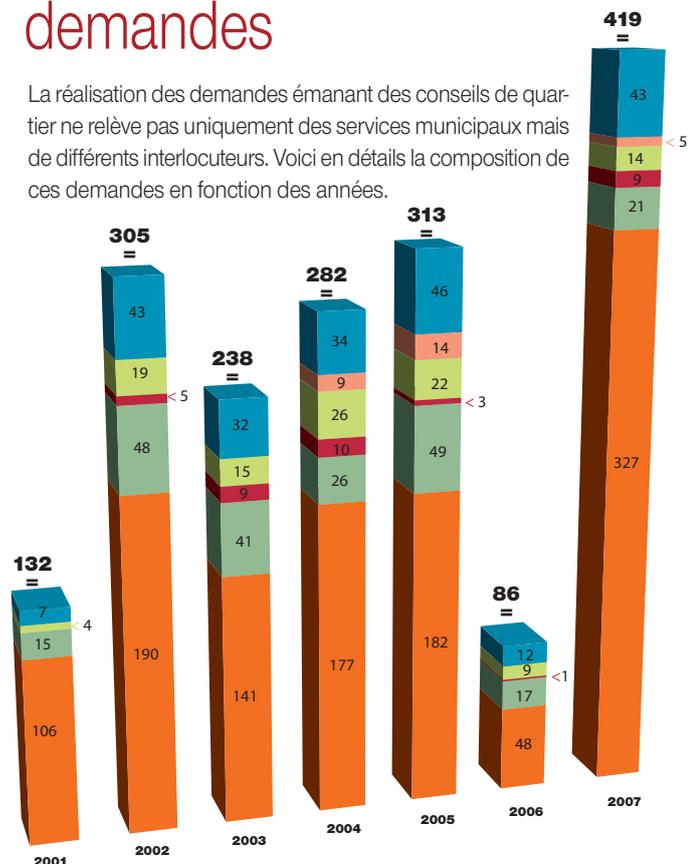
## Nombre de demandes des conseils de quartier par année



\*\* Les demandes étaient plus nombreuses en 2007, du fait de la création de la boîte mail [viedequartier@ville-ermont.fr](mailto:viedequartier@ville-ermont.fr) pour centraliser les demandes des Ermontois.

## Composition des différentes demandes

La réalisation des demandes émanant des conseils de quartier ne relève pas uniquement des services municipaux mais de différents interlocuteurs. Voici en détails la composition de ces demandes en fonction des années.



Total des demandes :	
Services Techniques Municipaux	1171
Services de police	217
Bailleur OSICA	36
Bailleur Ermont Habitat	109
Bailleur Icade Patrimoine	28
Autres	214

## Les réalisations des conseils de quartier (2001-2007)

### 1A Balzac/Bapaumes/Rosignaux

2001	Pose d'une aire de jeux destinée à la petite enfance, rue Claude Debussy.
2002	Pose d'un panneau de basket avec aménagement du sol, place Courbet.
2003	Pose de jeux supplémentaires sur sol souple, rue Claude Debussy et pose d'un banc rue du Syndicat.
2004	Remplacement de trois jeux et pose d'un gazon synthétique près de la chapelle des Chênes, rue Van Gogh.
2005	Réalisation d'un terrain de pétanque, derrière le terrain de rugby sur le quartier Balzac.
2006	Aménagement d'un cheminement pour permettre l'accès au terrain de pétanque et pose d'une table de pique-nique, quartier Balzac.
2007	Réalisation d'un deuxième terrain de pétanque et pose de bancs, de poubelles et d'une seconde table de pique-nique, à proximité du premier à Balzac.

### 1B Chênes

2001	Installation de jeux pour la petite enfance, place Manet.
2002	Aménagement d'un terrain de pétanque, rue de la Petite Bapaume.
2003	Remplacement de jeux dégradés et fermeture de l'aire de jeux par une haie et un grillage afin d'interdire l'accès aux deux-roues.
2004	Pose de jeux, rue Gauguin.
2005	Mise en place d'animations gratuites en direction des familles pour les fêtes de fin d'année, en partenariat avec le centre socio-culturel des Chênes.
2006	Participation aux animations pour enfants -sorties et activités du centre socio-culturel des Chênes lors de la fête de quartier, repas de quartier.
2007	Organisation d'un repas de fin d'année avec animation, en partenariat avec le centre socio-culturel des Chênes.

### 2 Passerelles/Carreaux/Commanderie

2001	Installation de jeux pour la petite enfance, place Bartholdi.
2002	Aménagement du parc, près du lycée Gustave Eiffel.
2003	Pose de jeux pour la petite enfance (square de la Commanderie) et installation d'un banc.
2004	Pose d'une clôture autour de l'aire de jeux, square de la Commanderie.
2005	Achat et pose d'illuminations de Noël, quartier des Passerelles.
2006	Partenariat avec le centre socio-culturel François Rude : <i>Immeubles en fête</i> , participation à la fête de quartier et financement de sorties.
2007	Mise en place d'activités en partenariat avec le centre socio-culturel François Rude avec fête de quartier, soirée cabaret, sortie à la mer et aide au financement de projets pour des jeunes du quartier ayant participé à un chantier jeune.

### 3 Ermont Eaubonne

2001	Pas de projet mis en place.
2002	Pose de jardinières suspendues, rue du Général Leclerc.
2003	Drainage de la place Jacquet.
2004	Animation commerciale en partenariat avec les élèves de BTS du lycée Van Gogh, rue du Général de Gaulle.
2005	Repas avec animations à l'Arche - Espace associatif municipal.
2006	Participation à l'aménagement du square Jacquet, avec achat et pose de mobilier pour adolescents.
2007	Organisation d'un cocktail/galette des rois animé par un groupe de musique à l'Arche - Espace associatif municipal.

### 4 Cernay

2001	Embellissement et pose d'éclairage et de jardinières, extrémité nord de la rue de Sannois.
2002	Aménagement du square Raoul Froger Doudement, allée du Clos Dumont.
2003	1 <sup>ère</sup> phase d'embellissement du tournant, rues François Moreau/du Général Decaen.
2004	2 <sup>ème</sup> phase de l'embellissement et de sécurisation du carrefour rues François Moreau/du Général Decaen.
2005	Animations musicales avec cocktail au centre de loisirs Paul Langevin.
2006	Le projet d'éclairage de l'allée d'arbres de la rue de Sannois a été abandonné en septembre 2006 pour des raisons de mise en œuvre technique et de coût.
2007	Fête avec goûter et animations au centre de loisirs Paul Langevin.

### 5 Espérances/Arts

2001	Mise aux normes de sécurité du club des Espérances et achat de matériels.
2002	Pose de jardinières suspendues, avenue de l'Europe et rue Jean Richepin.
2003	Continuité du fleurissement, avec achat de vasques et de fleurs, rue du Syndicat jusqu'à la rue de la Petite Bapaume ; pose de deux jeux pour la petite enfance, résidence du quartier des Arts.
2004	Organisation d'un barbecue avec animations, place du Foirail.
2005	Achat et pose d'une clôture pour l'aire de jeux du quartier des Arts, allée des Artistes.
2006	Organisation d'un repas campagnard animé, place du Foirail.
2007	Illumination pour Noël 2007 du rond-point rues du 18 Juin/du Syndicat.

**Pour des raisons de sécurité, la Municipalité a procédé à l'enlèvement des jeux devenus défectueux. Ces aires de jeux relèvent dorénavant de la responsabilité des bailleurs (Osica, Icade, Ermont-Habitat).**



# 7

## Centre-ville

2001	Pose d'une armature métallique de trois portiques pour plantes grimpantes, résidence La Béringère.
2002	Pose d'arcades fleuries, rue Louis Dessard.
2003 à 2007	Participation aux animations du marché de Noël.

# 6

## Jules Ferry

2001	Organisation d'un buffet avec animation musicale (gospel).
2002	Pose de jardinières suspendues, rue de la République.
2003	Organisation d'un barbecue avec animations à la Maison des Associations.
2004	Rénovation du puits gallo-romain du parc Beaulieu.
2005	Animation (folklore breton avec chants et danses) avec cocktail à la Maison des Associations.
2006	Promenade <i>Souvenirs, souvenirs</i> dans le quartier à bord d'un train suivie d'animations : jeux-concours, récompenses...
2007	Projet de panneaux historiques avec pose effective fin 2008/début 2009 sur différents lieux du quartier Jules Ferry.

# 8

## Gros Noyer/Calmettes

2001	Organisation d'un buffet pour favoriser les échanges entre voisins.
2002	Pose d'un panneau d'indication des commerces de la rue du Gros-Noyer, rue Gambetta.
2003	Achat et pose de deux abris à vélos, à proximité de la gare du Gros-Noyer.
2004	Organisation d'un barbecue avec animations au quartier Calmettes.
2005 et 2006	Installation d'une horloge sur le boulevard Pasteur, à proximité de la gare du Gros-Noyer/Saint-Prix (deux enveloppes budgétaires).
2007	Pose de deux panneaux sur pied avec anciennes photos et historique (gares Gros-Noyer Saint-Prix et Ermont-Halte), installation d'un panneau recensant les différents commerces de la rue du Gros-Noyer (fin 2008/début 2009).

## Les responsables des conseils de quartier

Pour chaque conseil de quartier, un responsable a été nommé.

Responsable des conseils de quartier et responsable du conseil de quartier Espérances/Arts :  
**Youcef Khinache**



Jules-Ferry :  
**Suzanne Héduin**



Chênes et Balzac-Bapaumes-Rossignaux : **Joëlle Dupuy**



Centre-ville :  
**Rose Gommery**



Cernay :  
**Martine Pégurier-Lelièvre**



Passerelles-Carreux-Commanderie :  
**Laure-Eliane Sévin-Allouet**



Gros-Noyer :  
**Michel Auger**



Ermont-Eaubonne :  
**Catherine Klein-Souchal**

## Les conseils de quartier régis par une charte

**Pour cette nouvelle formule des conseils de quartier, une charte a été adoptée lors du conseil municipal de novembre dernier. A l'issue de l'évaluation annuelle de fonctionnement des conseils, elle pourra être modifiée. Voici les principaux axes définis par la charte de ces conseils de quartier.**

▶ Les conseils de quartier ont vocation à être consultés par Monsieur le Maire et par son administration pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions intéressant le quartier ou la ville, en particulier celles menées au titre de la Politique de la Ville.

▶ Les conseils de quartier sont dotés des moyens matériels nécessaires à leur bon fonctionnement.

▶ Un comité regroupant les responsables de chaque quartier et animé par le Conseiller municipal délégué Chargé de la Vie de Quartier se réunira au plus tard fin mars de chaque année pour valider une programmation des projets retenus ainsi que leur budget propre. Ces enveloppes budgétaires peuvent être regroupées pour mettre en place des actions communes sur un ou plusieurs quartiers.

▶ Chaque conseil de quartier est composé de 20 membres maximum, répartis en deux collèges, désignés par M. le Maire :

1/ associations locales du quartier (amicale des locataires, association de parents d'élèves, association sportive, association de commerçants...);

2/ habitants du quartier.

▶ Les membres du conseil municipal habitant le quartier sont membres de droit.

▶ Les conditions de désignation des membres autres que les conseillers municipaux sont les suivantes :

- être âgé de dix-huit ans au moins ou être accompagné d'un adulte pour les mineurs (exemple : jeune du CMEJ) ;  
- résider ou travailler dans le quartier ;  
- ne pas être membre d'un autre conseil de quartier.

▶ Une attention particulière sera portée à la répartition géographique la plus équitable possible des membres sur le territoire des quartiers (exemple : plusieurs habitants d'une même rue pavillonnaire ne pourront pas tous prétendre faire partie du conseil de quartier).

▶ Chaque responsable de conseil de quartier réunit ses membres au minimum deux fois par an en réunions internes qu'il préside (suivi des projets...). Monsieur le Maire, le Conseiller municipal délégué Chargé de la Vie de Quartier et/ou le responsable du conseil de quartier peuvent réunir le conseil de quartier chaque fois qu'ils le jugent utile.

▶ Le conseil de quartier peut entendre toute personne dont la compétence est en relation avec les points inscrits à l'ordre du jour, sur invitation du responsable.

▶ Les conseils de quartier peuvent décider de la constitution de groupes de travail et inviter toute personne extérieure pour éclairer les débats.

▶ Le conseil de quartier peut se réunir avec un conseil de quartier d'une commune limitrophe sur convocation des Maires des communes concernées.

▶ Si un sujet dépasse les limites territoriales d'un seul quartier, Monsieur le Maire et/ou le Conseiller municipal délégué Chargé de la Vie de Quartier peut décider de réunir, lors d'une même séance, plusieurs conseils de quartier.

▶ Pour les réunions plénières, un compte-rendu, rédigé par le Service municipal Vie de Quartier, sera porté à la connaissance de la population par publication sur le site internet de la ville et consultable au Service municipal Vie de Quartier.

**Consultez la totalité de la charte des conseils de quartier sur le site [www.ville-ermont.fr](http://www.ville-ermont.fr)**

**Service municipal de la Politique de la Ville et de la Vie de Quartier**  
Conseiller municipal délégué Chargé de la Vie de Quartier : **Youcef Khinache**  
100 rue Louis Savoie – BP 83  
95123 Ermont Cedex  
**01 30 72 31 65/01 30 72 38 21**  
**viedequartier@ville-ermont.fr**



## Rencontre avec **Youcef Khinache,**

Conseiller municipal délégué Chargé de la Vie de Quartier

A la suite des élections municipales, un nouveau Conseiller municipal, Youcef Khinache a été chargé de la Vie de Quartier.

### **Magazine Municipal :** **Que représente pour vous la délégation Vie de Quartier ?**

**Youcef Khinache :** La délégation à la vie de quartier représente pour moi un enjeu très important de démocratie locale qui donne le droit à chacun de s'exprimer et le devoir d'écouter les autres. Vivre et faire vivre la démocratie, telle pourrait être la devise des conseils de quartier. Ces espaces de réflexion sur la vie des quartiers sont des relais indispensables entre les habitants, les élus et les services de la ville. Leurs réunions permettent de développer le dialogue et de faire émerger des propositions sur le cadre de vie.

### **Quel bilan peut-on tirer des années précédentes en ce qui concerne les conseils de quartier ?**

Le bilan est très positif car il a permis



durant ces dernières années de fédérer les habitants, les associations, les écoles, les commerçants dans le cadre d'une mission volontaire pour l'intérêt général de la ville. Ermont bénéficie de nombreuses instances de représentation et de participation créées par la Municipalité depuis 1995 et renforcées depuis 2001. Les conseils de quartier ont permis de formuler des avis et des propositions sur tous les sujets concernant notre ville.

Les réunions sont devenues publiques, invitation systématique des personnes qui participent activement à la vie des quartiers (par exemple les syndicats). Ce souci de proximité dans la concertation est désormais bien ancré dans le fonctionnement de la ville. Monsieur le Maire et moi-même sommes particulièrement attachés à ce que les conseils de quartier soient des lieux privilégiés d'écoute et d'échanges. La Municipalité est engagée avec tous ses services à apporter une réponse aux propositions formulées et aux questions posées

par les habitants et les membres de ces conseils.

### **Quel avenir pour cette démocratie de proximité ?**

Pour l'avenir, la Municipalité développera deux axes majeurs : une démocratie de proximité participative active et le mieux-vivre ensemble. La démocratie locale est le cadre dans lequel se tissent les liens entre les habitants et leur commune afin d'entretenir les équilibres et la richesse des différentes communautés. Ce que nous ferons pour une citoyenneté pour aller vers les autres :

- la mise en place d'animations fédérant les habitants pour lutter contre l'isolement et l'anonymat ;
- la poursuite des réunions thématiques dans les conseils de quartier qui resteront ouverts à tous, avec des acteurs du monde associatif ou judiciaire, syndicats de copropriété, bailleurs, etc.
- la création de conseils de quartier inter-communaux pour les quartiers limitrophes de la ville ;
- la création d'une charte des conseils de quartier fixant leur constitution, leurs missions et leurs modalités de fonctionnement.